spu

SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale spéciale
tenue le vendredi 5 avril 2013, à 11 h 45, au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack

0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Comme l'ordre du jour porte uniquement sur le projet de convention collective, le quorum est constitué des membres présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée, Michel FRENETTE, invite la secrétaire à présenter l'ordre du jour.

Proposition KASZAP - BARMA (AG spéciale 2013-04-05_01)

0. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Compte rendu détaillé du Comité de négociation de la convention collective 2012-20XX
3. Adoption du projet de convention collective 2012-2016 – Vote
   3.1 Modalités du référendum (Si nécessaire)
4. Levée de l'assemblée

Étant donné qu'il s'agit d'une assemblée générale spéciale, aucune modification de l'ordre du jour n'est recevable. Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres à voter sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité

2. Compte rendu détaillé du Comité de négociation de la convention collective 2012-20XX

Proposition LACOUTURE – BOSS (AG spéciale 2013-04-05_02)

Que l'Assemblée générale se transforme en comité plénier pour la durée de ce point.

Adoptée à l'unanimité

Lors du comité plénier, les membres discutent du projet de la convention collective 2012-20XX. Parmi les points soulevés lors des discussions, notons :

Chapitre 2 : la majorité requise pour les votes en assemblée d'unité;

Chapitre 3 : professeures et professeurs associés qui sont dans des centres de recherche et payés par des subventions du centre hospitalier. Montant alloué aux fonds de soutien aux activités académiques. Renouvèlement de contrats des professeures et professeurs invités. Frais remboursables tels que les cours et formations. Adhésion aux ordres professionnels;

Chapitre 4 : Clause 4.1.06 - Composition du Comité de sélection;

Chapitre 6 : Réflexions sur le régime de retraite.

À la sortie du comité plénier, l'assemblée revient en assemblée délibérante.

3. Adoption du projet de convention collective 2012-2016

Le Comité exécutif et le Conseil syndical proposent : (AG spéciale 2013-04-05_03)

Que l'Assemblée générale adopte le projet de convention collective 2012-2016.

À l'Assemblée générale, puisqu'il n'y a pas plus de 50 % plus un des membres du SPUL (article 18 des Statuts du SPUL), le président d'assemblée, Michel FRENETTE, indique qu'un référendum devra être tenu pour l'adoption du projet de convention collective 2012-2016. La secrétaire du SPUL, Margot KASZAP, informe l'assemblée des modalités du référendum :

Le référendum se tiendra aux endroits et selon les horaires suivants :

- Le 5 avril 2013, l'heure suivant la levée de l'Assemblée générale spéciale, Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack;
- Dans les locaux du SPUL :

  - le lundi 8 avril 2013, de 9 h à 16 h 30;

  - le mardi 9 avril 2013, de 9 h à 16 h 30.
- Au local 3235, Édifice du Vieux-Séminaire de Québec, 1 côte de la Fabrique, (École d'architecture) : le lundi 8 avril 2013 de 9 h à 11 h 30;
- Au local 3137, Édifice de la Fabrique, 295, boul. Charest Est (École des arts visuels et École de design) : le mardi 9 avril 2013, de 14 h à 15 h 30.

4. Procédure de référendum

Pour la nomination d'une présidente ou d'un président de scrutin référendaire, la secrétaire du SPUL, Margot KASZAP, agit à titre de présidente de l'assemblée.

4.1 Élection d'une présidente ou d'un président de scrutin référendaire

Le Comité exécutif propose : (AG spéciale 2013-04-05_04)

Que Michel FRENETTE (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) agisse à titre de président de scrutin référendaire.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Margot KASZAP invite les membres présents à voter.

Michel FRENETTE est élu à l'unanimité

Margot KASZAP remet la présidence de l'assemblée à Michel FRENETTE.

4.2 Nomination des scrutatrices et du scrutateur

Le Comité exécutif propose : (AG spéciale 2013-04-05_05)

Que Lucie BLOUIN, Lucie HUDON, Fabienne MIGNEAULT, Tania MARTIN et Bernard PAQUET agissent comme scrutatrices et scrutateur pour ce référendum.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres présents à voter.

Adoptée à l'unanimité

Le Comité exécutif propose : (AG spéciale 2013-04-05_06)

Que Lucie BLOUIN, Lucie HUDON et Fabienne MIGNEAULT procèdent au dépouillement sous la responsabilité du président d'élection.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les membres présents à voter.

Adoptée à l'unanimité

5. Levée de l'assemblée

Sur proposition de LUCBERT – RIOUX (AGspéciale 2013-04-05_07)

L'assemblée est levée à 14 h 12.

Margot KASZAP, Ph. D.
Secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :
Michel FRENETTE, Ph. D.
Président
Le 26 septembre 2013